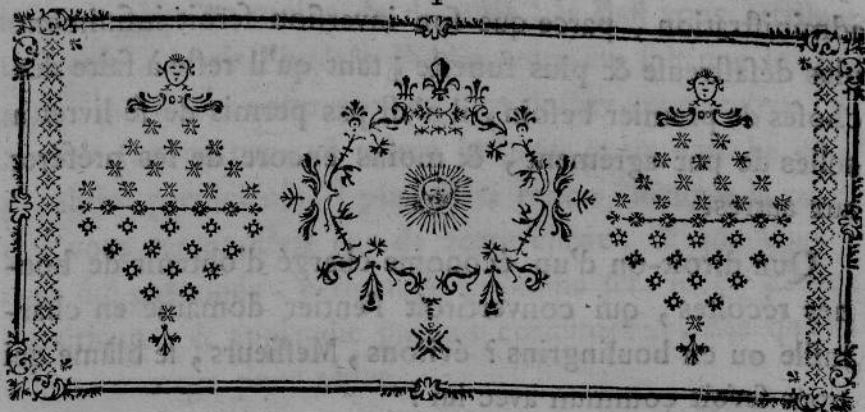




M É M O I R E

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE DU BUREAU

ÉCONOMIQUE DE TOULOUSE,

PAR UN DE SES MEMBRES,

*Au sujet des Ouvrages projetés sur les bords
de la Rivière au Fauxbourg Saint-Cyprien,
pour être soumis au Conseil Politique.*

Nous allons discuter la plus considérable des dépenses que vous ayez jamais faites : examinons si elle ne doit pas être dirigée de manière à devenir avantageuse à la communauté.

L'ORDRE naturel, d'accord avec la raison, assigne à l'utile la préférence sur l'agréable ; cette règle qui est celle des pères de famille, est encore plus rigoureuse dans une grande



administration , parce que son inversion seroit infiniment plus désastreuse & plus funeste ; tant qu'il reste à faire des choses de premier besoin , il n'est pas permis de se livrer à celles de pur agrément , & moins encore de les préférer aux autres.

QUE diroit-on d'un économe chargé d'obtenir de bonnes récoltes , qui convertiroit l'entier domaine en char-mille ou en boulingrins ? évitons , Messieurs , le blâme qui nous seroit commun avec lui !

ON avoit déjà , avant votre exercice , présenté le Plan & le Dévis d'un mur de Quai , & d'un Port sur la Riviere de Garonne entre les deux Hôpitaux : les Affiches avoient été mises , & le jour des Enchères indiqué. S'il ne vous fut pas possible de le différer , vous réservâtes au moins par le Bail , la liberté de prescrire dans la construction les changemens que vous trouveriez nécessaires ; & celle de fixer annuellement les sommes que vous pouviez y employer , pour cela chaque genre d'ouvrage fut apprécié à la toise ; ainsi n'ayant pu parvenir à renvoyer l'Adjudication , vous en avez au moins suspendu les effets ; cet acte de prudence est d'autant plus recommandable , que jusqu'à ce que vous ayez acquis les connoissances nécessaires sur l'objet & les moyens , vous ne pouviez & ne deviez confirmer le dessein d'un Ouvrage immense , peut être autant funeste aux Habitans par la disposition que par la dépense énorme qu'il exige.

Si vous n'êtes plus libres de renoncer à la construction d'un mur sur les bords de la Riviere , vous l'êtes au moins , Messieurs , de lui donner telle disposition , & telle forme que vous croirez la plus utile , vous l'êtes de lui

assigner plus ou moins de dépense ; le Bail vous attribue ce droit , mais l'intérêt Public vous en fait une loi sévère : qui doute enfin que vous ne dussiez vous arrêter , & revenir sur vos pas , si mieux instruits votre marche vous paroissoit pernicieuse , à plus forte raison , lorsque la route que vous teniez n'est pas de votre choix , & que vous y avez été entraînés ; cette sage conduite sera louée de vos Supérieurs , & applaudie par vos concitoyens , dès qu'elle a leur avantage pour objet.

Vous devez donc examiner scrupuleusement les conséquences du Projet qu'on vous propose , en balancer les frais avec le produit , les inconvénients avec les succès , & ne prononcer qu'alors ; cette tâche est effrayante , le bon ou le mauvais choix flétrit ou rehausse votre nom.

LE Dévis arrêté renferme trois parties. 1^o. Un mur de Quai de 58 toises à partir de l'Hôpital St. Jacques. 2^o. Un Quai pareil de 58 toises à partir de l'Hôpital de la Grave. 3^o. L'espace intermédiaire de 40 toises qui est destiné à former un Port en fer à cheval.

LES Quais doivent avoir environ 25 à 26 pieds au-dessus des basses eaux , la Banquette qui régnera tout du long , & dans l'intérieur du Port doit avoir 8 pieds ou 9 pieds de large.

LE Port doit être fermé par une porte , à son entrée , on ne dit pas si elle sera du côté de la Rivière , ou du Fauxbourg , mais par ses expressions , l'Auteur du Dévis semble faire entendre qu'il adopte ce dernier parti : voyez la fin de l'article 13.

IL doit être adossé au mur du Quai un atterrissement de 5 toises de large : (voyez l'article 1^{er}. du Dévis) cet atter-

riffement est confirmé par l'article 12 qui explique qu'il aura son revers d'eau du côté du Fauxbourg, vers lequel il doit se terminer en talus, en attendant, *dit-il*, qu'on *rehausse les rues voisines.*

L'ON ne voit pas sur le Dévis, quelle sera la longueur des murs circulaires du Port depuis le bord de la Riviere; mais d'après plusieurs circonstances, l'on croit pouvoir conclure qu'ils auront environ 25 toises; par cet ordre toute la rue Villeneuve sera emportée.

POUR pouvoir donner la perfection à cet Ouvrage, on fera forcé de démolir l'aile de l'Hôpital St. Jacques du côté de la Riviere, & partie de celle du milieu supportée par un arceau; pour les suppléer il faudra en construire d'autres, ainsi qu'il est désigné, dans l'emplacement qui appartient à l'Hôpital, ou dans le local qu'on lui destine: voyez l'art. 22 du Dévis, l'on y réserve que l'Entrepreneur sera tenu d'exécuter ce Plan dans toute son étendue, sans demander aucune augmentation de prix, attendu que le tout doit être payé à la toise.

VOICI maintenant les réflexions que nous offre l'exécution de ce Plan.

1°. LA construction du Quai, de la Banquette, & du Port, avec les dépendances, d'après l'avis des personnes instruites, doit être évaluée à 300000 L.

LE sieur Carcenac l'estime 252000 liv.; l'on ne compte pas ici les accidens, & les obstacles inséparables d'un ouvrage de cette nature, prévus dans le Dévis, voyez l'art. 24.

2°. L'ACHAT des Maisons à démolir, & le terrain pour l'emplacement des ouvrages, la construction des nouvelles Tueries qu'il faut bâtir ailleurs, estimé 150000 L.

450000 L.

Suit de l'autre , ci

450000 L.

3°. L'ATTERRISSMENT ou Chaussée en terre de cinq toises qu'on adosse à une muraille élevée de vingt pieds au-dessus des rues , devant être dirigé en talus , nécessite un intervalle au moins de quatre toises entre les maisons , sans quoi elles seroient inhabitables puisqu'on les priveroit des jours , & des issues , les édifices à démolir , le dommage à payer , le terrain à acquérir , estimé

60000 L.

4°. LA rue Villeneuve étant détruite , il faudra la remplacer par une autre , afin d'aboutir au Port , à prendre de la descente du Pont ; l'angle de l'Hôpital à emporter , le sol , les maisons à acquérir , les dommages pour celles qu'on ébrechera , le nivellement des terres , le pavé , &c. estimé.

60000 L.

5°. L'AUTEUR du Dévis ne dissimule pas la nécessité ou l'on fera d'élever les rues voisines , le transport des terres , remblais , nivellement , pavé , &c. les dommages pour les maisons qu'on enterrera , estimé

30000 L.

TOTAL

600000 L.

IL s'en faut bien que vous puissiez borner à cette somme immense le terme de vos dépenses , le projet seroit ridiculement imaginé , si l'accès du Port n'étoit ouvert par une Place , & des avenues espacieuses , analogues au mouvement rapide d'un commerce dont on se plaît à nous offrir l'étalage pompeux , & dont on fait une image si attrayante ; il faut au moins qu'on soit conséquent ; le Port coûte trop cher pour le supposer inutile : vous jugez bien , Messieurs , qu'on décéleroit le mystère , si tout ne répondoit pas à l'importance qu'on veut lui donner : vous aurez donc une Place à faire , & des rues à percer ; la principale avenue sera , sans doute , l'alignement avec la nouvelle Porte , elle fait essentiellement partie du projet , car l'on vous a déjà parlé de l'achat de certaines maisons qui doivent y être détruites ; il faudra traverser le plus

beau quartier , ainsi en vous renfermant à ce seul objet , il en coûtera encore environ , ci 350000 liv.

Vous avez encore à démolir l'aîle droite de l'Hôpital , & partie de celle du fonds de la cour , pour en construire d'autres , conformément au Dévis ; cette branche du projet a paru tellement indispensable pour sa perfection , qu'elle est entrée dans l'évaluation du prix fait avec l'Entrepreneur à tant la toise , ainsi qu'il est expliqué au Dévis art. 22 & 24 , sans cela il auroit été bien inférieur ; cette démolition & reconstruction coûtera environ 250000 liv.

Nota. L'on n'a pas parlé dans le Dévis du coût du dégravoyement pour les ouvrages sur la Riviere.

VOILA , Messieurs , les dépenses de la Ville déjà inévitablement élevées à plus d'un million , car que feriez - vous d'un Port si l'on ne pouvoit y aboutir , vous auriez jeté à pure perte un demi million en Quais , en Banquettes &c. , qui ne seroient plus qu'une puérile & pitoyable décoration , un monument éternel d'inconséquence , & d'abus des deniers Publics. Alors vous auriez décidé que tout l'utile se réduit à garantir le Fauxbourg Saint-Cyprien des ravages des inondations , tandis que vous auriez pu le faire , avec quatre vingts ou cent mille livres d'une maniere plus certaine & plus prompte.

L'o n vous dira , peut-être , que mon appréciation est forcée , qu'elle est arbitraire , eh bien ! qu'on la réduise , mais qu'on nous donne , non de vaines allégations , mais un Plan & un Dévis exact de tous les objets qui entrent dans ce projet , avec leur prix , afin qu'éclairant les calculs , l'on puisse se convaincre quel est celui qui a erré ; il

est permis sur ce chapitre d'être un peu défiant ; souvenez-vous, Messieurs, que celui qui proposa la construction d'un nouveau Canal, d'un Quai, & d'un Port à la Daurade, imprima & publia qu'il n'en coûteroit que 130 mille livres, vous connoissez maintenant, par l'extrême différence, le peu d'égard qu'on devoit à une telle assertion ; jusqu'à ce qu'on aura démontré arithmétiquement que je me trompe je suis en droit de persister dans mes remarques, & surtout de croire que vous êtes trop sages pour exposer des sommes aussi considérables, sans vous être bien assurés qu'elles profiteront à vos concitoyens.

Voyons maintenant l'objet d'utilité qu'on peut espérer de ces ouvrages, & s'il est tel qu'on a paru le supposer.

LE Commerce n'a rien à gagner ni à perdre dans la construction d'un Quai & d'un Port à Saint-Ciprien : Si ces fortes d'édifices de pur agrément pouvoient influer dans ces succès, nous nous appercevrions déjà de quelque accroissement, puisqu'il y a deux Ports à l'autre bord de la Rivière du côté de la Ville. L'un d'eux, le (Port Bidon) existe depuis des siècles & quoique le plus praticable, il n'a servi, ne sert, & ne servira qu'à faciliter le dépôt des cailloux, & des sables qu'on pêche dans le bassin, la principale partie ne peut même y aborder, puisqu'on la ramasse au-dessous de la Chaussée du Bazacle, & les bateaux ne peuvent la remonter ; ces objets sont d'ailleurs si mesquins & de si peu de valeur qu'ils donnoient à peine le nécessaire Physique aux pauvres Matelots qui s'en occupent. Qu'on juge après cela de l'économie dont ils sont susceptibles ; si c'étoit là le grand Commerce dont on entend parler, on abuseroit des mots.

LA marchandise d'entrepasse , soit qu'elle vienne de l'Océan ou de la Méditerranée , se détourneroit de sa route si elle alloit dans vos Ports ; cette voie ne peut donc lui convenir , la majeure partie de celle qui passe en Gascogne y va par terre ou se renverse à l'embouchure du Canal Royal pour prendre la Garonne ; celle pour le Comminges, le Couzeran , le pays de Foix , ne prend jamais la rivière , parce que personne n'ignore qu'elle n'est plus navigable , en la remontant à six lieues ; tout se réduit donc aux objets de besoin pour les Quartiers que les Ports avoisinent ; cette misère pourroit-elle jamais compenser la cent millième partie des dépenses qu'elle auroit occasionné , surtout quand on peut démontrer qu'il n'y a pas la moindre épargne.

LES Détaillers ou Revendeurs de St. Ciprien , qui sont en très-petit nombre , (& il n'y a pas d'autre commerce), ne peuvent se concerter entr'eux pour leurs approvisionnements ; leur débit , leurs moyens , leur trafic , leurs intérêts ne sont pas les mêmes ; de sorte que ne recevant jamais que la très-moindre portion de la charge d'un bateau , ils ne sauroient l'appeller dans le Port qu'en renchérissant la voiture , ils l'ont à meilleur marché au rendez-vous général ; car , soit qu'on la prenne à l'embouchure du Canal , ou au port St. Etienne , la marchandise ne leur coûte de frais de transport qu'un sol fix deniers par quintal , rendue devant la porte ; est-il possible d'imaginer sur cela le moindre rabais.

LE bois à brûler & à bâtir , les méraïns , &c. ne viendront jamais au port de la Ville ou de St. Ciprien , faute d'espace pour cet entrepôt ; d'ailleurs la Police ne sauroit

le tolérer à cause des accidens ; ainsi tous les matériaux qui exigent beaucoup d'emplacement ne sont pas faits pour le centre de la Ville ; la chose fût-elle praticable, où seroit l'épargne : le Fermier des Octrois est tenu du voiturage du Port-Garau aux lieux les plus éloignés dans la Ville à un sol fix deniers par quintal ; or , il est de fait que le peu d'aïssance & l'élévation du terrain dans les nouveaux Ports rendroit le transport bien plus cher.

A l'égard des grains , l'obstacle est encore plus évident , puisqu'on vous a démontré que les fraix sont plus chers , & les risques plus grands ; par ce motif rien n'a changé & ne changera le dépôt naturel de cette denrée : en général celle qu'on porte vient chercher l'Acquéreur , & ce n'est qu'au Fauxbourg St. Etienne qu'on est certain de le trouver ; un local vaste sur les deux bords du Canal offre la plus grande économie dans le loyer des greniers & les autres fraix , on y trouve toutes les facilités désirables pour l'embarquement & le débarquement ; il n'est donc pas raisonnable de penser que le commerce de grains se transplantera à St. Ciprien ; quand on supposeroit l'impossible , qu'auroit à gagner la Ville dans ce déplacement , ce seroit dépeupler un quartier pour en peupler un autre , uniquement pour avoir le prétexte de faire de grosses dépenses : on conviendra sans doute que les nouveaux ouvrages ne feront pas naître un seul grain de plus dans nos champs. Or , dès qu'il est incontestable que tout le produit des récoltes s'est complètement évacué jusqu'ici , quelle qu'en fût l'abondance , il me semble démontré que ce genre de commerce jouit de toute l'extention dont il est susceptible,

& qu'à cet égard le Port à St. Ciprien ne peut y rien ajouter.

Disons plus ; il est de la plus grande évidence que ce Port est absolument inutile , alors vous sacrifiez à pure perte des sommes immenses qui sont ailleurs indispensablement nécessaires ; en outre vous êtes exposés à des frais considérables d'entretien.

1°. LA porte au moyen de laquelle on croit s'opposer au versement de la rivière dans St. Ciprien , n'est qu'une barrière très-fragile & très-incertaine , le poids seul des eaux dormantes sur le Canal Royal suffit pour briser celle des écluses : vous pouvez juger combien il est à craindre que le choc violent d'un courant impétueux , lors des inondations , le refoulement des eaux que l'enceinte du Port occasionnera & qui ajoute à leur gravité & à leur masse , ne souleve & ne brise le foible obstacle qu'on leur oppose ; imaginez-vous alors les ravages qui peuvent en être la suite : ceci mérite l'attention la plus sérieuse.

2°. Vous ferez forcés d'avoir des portes de rechange & de les renouveler fréquemment , il vous en coûtera chaque fois cent louis ou mille écus.

3°. LE refoulement des eaux dans le Port y entraînera du limon & des sables , supposé même qu'il ne soit pas encombré sur le devant par les atterrissemens, vous ne pourrez vous dispenser de faire un recurement annuel ; la Province éprouve le même inconvénient à l'entrée de son Canal, quoique beaucoup moins large.

4°. DANS les basses eaux la rivière est extrêmement maigre , sur-tout à l'emplacement du Port, au point qu'il est

impossible d'y faire aborder une barque à moitié charge ; la retraite du Quai dans le Fauxbourg laissera un tertre considérable à enlever, dont la dépense n'a pas été appréciée ; mais ce qu'il importe le plus de ne pas diffimuler, c'est les risques que les barques auront à courir dans la rivière lors des inondations sans abri contre un courant rapide, ni contre les arbres & les autres corps qu'elle charie.

D'APRÈS les considérations que je viens de parcourir, il me semble, Messieurs, que tout vous invite à renoncer à la construction du Port dont s'agit, & à vous borner au mur de défense ; ce sage parti, en vous déchargeant d'une grande & pénible sollicitude, épargne à la Ville au moins six cents mille livres, & lui ménage une foule d'avantages qui, sans amoindrir ses finances, vont au contraire grossir son revenu.

LES Partisans les plus chauds du système que je combats, ne démentiront pas les faits que j'oppose ; ils ne prétendront pas sans doute que le public gagnera en économie le revenu le plus chétif du capital qu'il nécessite : en cette matière, l'art de l'Orateur, le prestige de l'éloquence sont inutiles, il faut des calculs & des preuves ; voilà les armes qui doivent faire triompher le vainqueur.

Si l'inutilité du Port vous paroît aussi évidente qu'à moi, la dépense qu'il vous impose feroit un acte de folie ; le seul édifice dont le motif soit légitime dans cette partie de la rivière, c'est la muraille qui doit garantir le Fauxbourg St. Ciprien des inondations ; c'est le seul qui soit profitable à la Société, & qui me paroît digne de vos soins.

CETTE muraille racordée à l'Hôpital St. Jacques, n'exi-

geant ni les dimensions ni les accessoires du projet destructeur qu'on vous propose , n'aura ni Ports ni Banquettes , elle sera solide & simple ; & d'après un Plan & un Dévis ci-devant présenté , son prix n'excède pas quatre-vingts mille livres ; quand bien même , pour lui donner plus de consistance , il faudroit doubler cette évaluation, la disproportion avec celle de l'autre Plan est énorme , puisqu'il ne sauroit être perfectionné avec un million. Voyez l'art. 22 & 24 du dévis.

Le simple mur de défense offre encore des avantages bien précieux , dont les Quais & le Port ne sont pas susceptibles ; vous pourrez y adosser des bâtimens de premier besoin , que vous ne sauriez mieux placer ; tels sont les affachoirs ou tueries , les étables , les étendoirs , & tout ce qui en dépend , les Blanchers , Chamoiseurs , &c.

LES Blanchers, Chamoiseurs, Taneurs, & autres Ouvriers de ce genre , ont été expulsés de l'autre bord de la Garonne, depuis la construction des Quais ; vous savez qu'on ne peut faire valoir cette branche essentielle d'industrie & de commerce que le long des rivières ; vous allez la perdre sans retour , si vous ne lui offrez un asyle. Les Villes voisines s'enrichiront de nos dépouilles , parce qu'elles en connoissent tout le prix , & vous aurez préféré une décoration stérile à l'utile séjour d'une classe de Citoyens laborieux qui augmentoit l'aisance publique , partageoit le poids de vos Charges & grossissoit vos revenus ; une administration éclairée ne peut pas balancer sur le choix : l'Artisan est aux Villes , ce que le Cultivateur est aux Campagnes ; hâtez-vous , Messieurs , de protéger leurs travaux & de prévenir l'émigration.

Je placerois au centre du mur de défense & dans le même espace destiné pour un Port rempli d'écueils les tueries & les étables ; ce bâtiment qui auroit trente-six toises de face , pourroit être vaste & commode ; vous n'aurez que trois murailles principales à faire bâtir pour porter un plancher & les étendoirs ; cette dépense n'excéderoit pas quarante à quarante-cinq mille livres , & vous rapporteroit de douze à quinze mille livres de rente.

AFIN d'y entretenir la propreté , on construiroit à peu de frais deux puits avec les pompes nécessaires pour fournir abondamment l'eau dont on auroit besoin. Elle seroit évacuée par l'Aqueduc.

LE vidange des matieres fécales & le lavage des ventres se feroit avec la plus grande aisance , en pratiquant deux petites voutes dans le mur de défense , semblables à celles de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques pour descendre sur un Radeau , flottant sur la Riviere qu'on enchaîneroit à la muraille.

DANS les inondations l'eau ne pourroit pénétrer par ses issues , si au-dessous du niveau du sol on faisoit solidement une porte en rayure ; l'on pourroit même ménager en dedans une fermeture en coulisse , si on la croit nécessaire.

IL resteroit de chaque côté des Tueries jusqu'au deux Hôpitaux un espace d'environ 60 toises qu'on pourroit vendre ou inféoder aux Taneurs, Blanchers , &c. délogés de la Daurade , à moins que la Ville voulant mettre à profit les démolitions qu'elle fait dans le Fauxbourg , jugeât plus convenable d'en employer les matériaux à la construction des maisons destinées aux mêmes usages ; l'on ap-

perçoit sans peine qu'elle pourroit le faire avec beaucoup d'économie , & joindre l'agréable à l'utile , en ordonnant un plan symétrique , propre à satisfaire les Amateurs des décorations.

EN divisant le terrain en portions de quatre toises , on feroit vingt-huit maisons , dont le loyer produiroit sept à huit mille livres par an , supposé qu'on ne préférât pas de les vendre ; dans l'un & l'autre cas l'intérêt public me semble démontré.

RELATIVEMENT au nombre des maisons , on auroit soin en bâtissant le mur de défense , de ménager pour chacune un petit Canal d'un pied pour introduire l'eau de la rivière , on le fermeroit avec un empelement lors des crues.

IL paroît éminamment juste de conserver aux Habitans de St. Ciprien la communication avec la rivière. Cela peut s'exécuter sans augmenter la dépense , de maniere à remplir toutes les vues de Commerce & d'utilité publique ; l'espace de quatre toises qui reste à chaque extrémité du mur de défense , doit être employé à former une cale de dix à onze pieds chacune d'ouverture dans l'épaisseur du mur , les bateaux & les barques pourront , avec la plus grande aisance , y embarquer ou débarquer ; ces cales , lors des inondations , seront fermées bien plus facilement & plus sûrement que le Port , au moyen d'une porte double en raynure ou batardeau.

EN faisant disparaître tous les faux prétextes , ce nouveau Projet me semble offrir , dans la plus grande étendue , tous les objets d'utilité , d'agrément & d'économie.

LE peu de temps que vous m'avez donné ne m'a pas permis de m'instruire au juste du montant de cette conf-

truction ; mais je crois pouvoir avancer qu'elle fera bien au-dessous du revenu ; enfin , Messieurs , quand elle devroit se porter , y compris le mur de défense , à trois cent cinquante mille livres , il ne faudroit pas hésiter d'adopter un Projet qui , réunissant une foule d'objets utiles , vous procure encore 20 ou 25 mille livres de revenu , plutôt qu'un autre qui vous expose à une subversion évidente , & à une dissipation gratuite de 8 à 900 mille livres.

VOILA , Messieurs , les réflexions que vous m'avez chargé de présenter à votre Patriotisme & à votre zèle : vous desirez sans doute le bonheur de vos concitoyens ; mais l'intention ne suffit pas , il faut avoir le courage de le faire.

Vous connoissez , Messieurs , qu'il s'agit de nous préparer des regrets , ou de mériter l'estime & la reconnoissance publique. Je suis jaloux d'avoir l'honneur de la partager avec vous : discutons , examinons avec sang-froid , & surtout ne décidons rien qu'après avoir été bien instruits (1). Ce que nous avons le plus à craindre , c'est de ne pas faire tout le bien qui est en notre pouvoir.

(1) LE Mémoire qu'on a présenté à M. l'Intendant , au nom des habitans de Saint-Ciprien , décèle l'intrigue ; l'on y répète les généralités , & les déclamations dont s'étoient servis les partisans du Port ; ce sont des armes émoussées : on leur a demandé un Tableau des Marchandises ou autres objets qui peuvent entrer dans le Commerce de Saint-Ciprien susceptibles de quelque économie ; cette Piece résoudra la grande question : le Port est-il utile ou non ? Voilà le mot : qu'on joigne même aux objets de Commerce les transports à l'usage des habitans , & qu'on fixe , articlé par article , le montant des frais actuels , & l'épargne que le Port procurera ; ce moyen unique soumettant tout à la démonstration du calcul , écartera tous les sophismes ; au lieu d'adopter ce parti : on croit trancher la difficulté , en entassant les Signatures des habitans de ce Fauxbourg ; mais quel poids peuvent-elles avoir dans

l'objet en question ? On ne devoit pas dissimuler que , dans le nombre ; il n'y a que deux Marchands même en détail du Grand Tableau de la Bourse : les autres , qu'on qualifie très-improprement de Négocians , sont des Revendeurs de terraille ou de comestibles qui , tous ensemble , ne font pas cent mille livres d'affaires l'année ; voilà les témoignages qu'on invoque , voilà sur quelle masse l'on suppose retrouver ~~une~~^{en} économie , la dépense d'environ un million de constructions.

QUANT à la communication avec la Rivière , elle peut se conserver , au moyen de deux cales dont on a parlé ; ainsi les habitans n'ont aucun prétexte raisonnable pour demander le Port.

A l'égard de l'Entrepreneur , les Ouvrages à faire ne changent rien à son marché. La maçonnerie est à la toise , le bois à tant par pièce , le fer à tant par quintal ; ainsi la Ville peut remplir son engagement sans difficulté.